



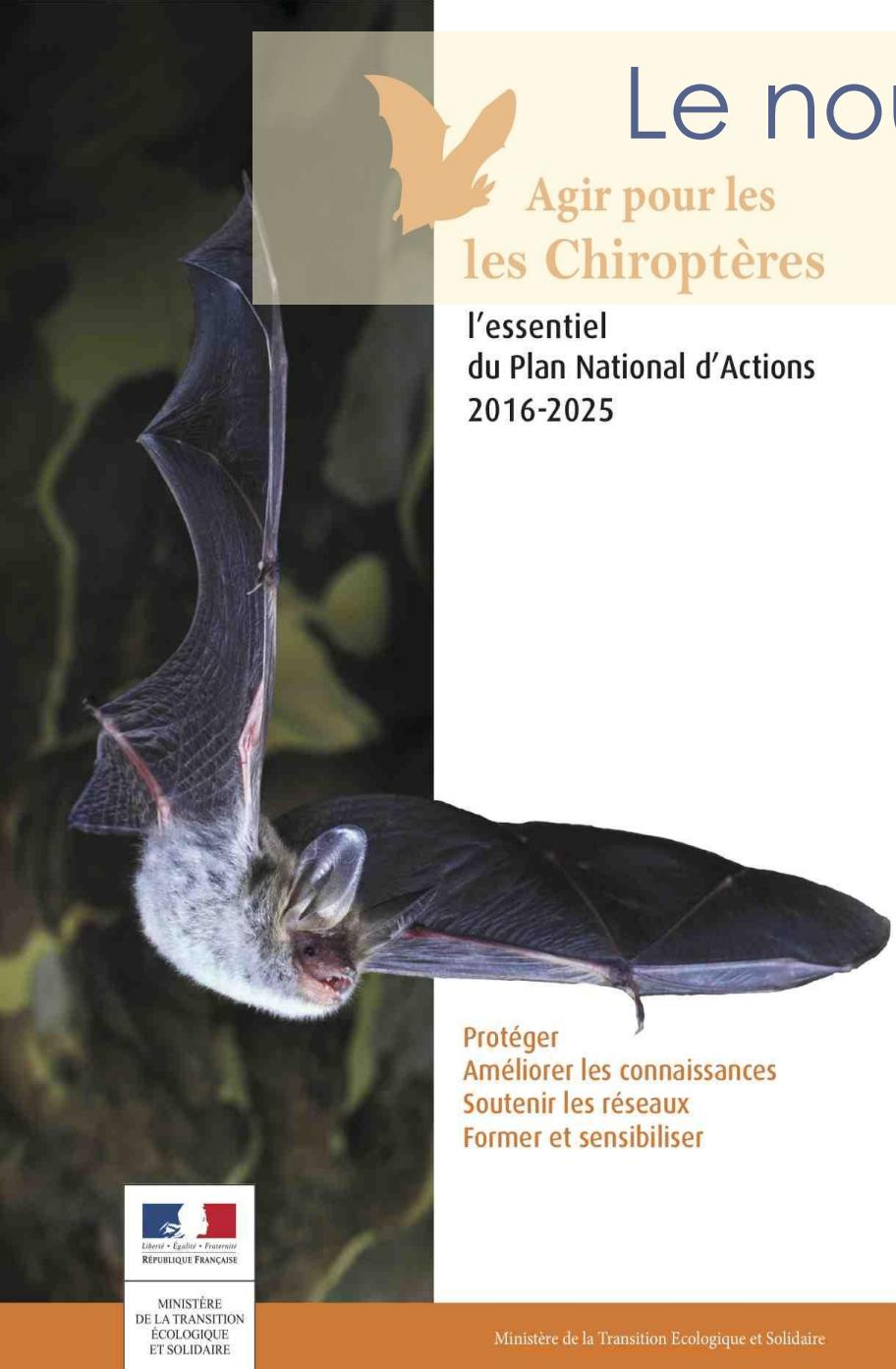
Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères – 2018-2025



Réunion PRAC/PNAC
Corte le 15 novembre 2024

Les précédents plans

- * **Au niveau national** : 2 plans établis entre 1999 et 2013, rédigés par la SFEPM, animés par la FCEN (2nd plan) et pilotés par la DREAL
 - Plans multi-espèces
 - Nombreuses actions (26 pour le 2nd)
- * **Au niveau régional** : Plusieurs plans (ou Programme Régional de Conservation des Chiroptères) établis entre 2000 et 2014, période de 3 ans
 - Partenariat OEC/DREAL
 - Suivi/amélioration des connaissances/protection/sensibilisation
 - Rédigés et animés par le GCC, pilotés par la DREAL et l'OEC



**Agir pour les
les Chiroptères**

**l'essentiel
du Plan National d'Actions
2016-2025**

**Protéger
Améliorer les connaissances
Soutenir les réseaux
Former et sensibiliser**


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Le nouveau Plan National d'Actions 2016-2025

- * Établi pour 10 ans – comprend 10 actions – concerne 19 espèces (34 espèces en France)
- * Rédigé par la SFEPM/FCEN, coordonné par la FCEN et piloté par la DREAL France-Comté/Bourgogne
- * Structures référentes pour chaque action :
 - MNHN, ONF, OFB, CNPF, Ministères de la Culture, de l'Agriculture, ANSES, CEREMA ...



Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Corse 2018-2025

la déclinaison régionale, d'Actions Chiroptères 2018- 2025

- * Établi pour 8 ans (2018-2025) – comprend 10 actions et concerne 14 espèces (22 en Corse)
- * Rédigé et coordonné par le GCC et piloté par la DREAL Corse
- * Structures référentes pour chaque action :
 - OEC, ONF, OFB, CNPF, DDT, CDC, CEL...

Les espèces concernées

Espèces	Liste Rouge Nationale (2017)	Liste Rouge Corse (2010)	Espèces prioritaires PNA (2016-2025)	Espèces complémentaires PRAC Corse
Rhinolophe euryale	LC	EN	X	
Petit Rhinolophe	LC	NT	X	
Grand Rhinolophe	LC	VU	X	
Minioptère de Schreibers	VU	VU	X	
Sérotine commune	NT	LC	X	
Oreillard montagnard	VU	DD	X	
Grande Noctule	VU	VU	X	
Noctule de Leisler	NT	LC	X	
Pipistrelle commune	NT	LC	X	
Murin de Capaccini	NT	EN	X	
Murin de Bechstein	NT	NT	X	
Murin du Maghreb	VU	VU	X	
Murin à oreilles échancrées	LC	NT		X
Murin spC (ex-Murin de Natterer)	VU	VU		X

Les 10 actions...

Axes	N° action	Actions	Priorité nationale	Priorité régionale
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	1	1
	2	Organiser la veille sanitaire	2	2
Prendre en compte les chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	1	1
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	1	1
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	1	1
	6	Prendre en compte les chiroptères dans les infrastrctures de transport et les ouvrages d'art	1	1
	7	Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	1	2
	8	Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	1	1
	9	Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles	1	1
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	1	1

Action 1 – observatoire national et amélioration des connaissances

Priorité
1

- * Centralisation et échanges des données régionales (compilation dans BD GCC, transposition SINP...)
 - * Compilation annuelle des données dans bd GCC
 - * En 2022 : en cours de transfert vers autre logiciel
 - * En 2023/2024 : acquisition d'un nveau logiciel national dBchiro
 - et transfert ok

Action 1 – observatoire national et amélioration des connaissances

Priorité
1

- * Centralisation et échanges des données régionales (compilation dans BD GCC, transposition SINP...)
 - * Compilation annuelle des données dans bd GCC
 - * En 2022 : en cours de transfert vers autre logiciel
 - * En 2023/2024 : acquisition d'un nveau logiciel national dBchiro
 - et transfert ok
 - * Transmission de l'intégralité des données en version « floutée » (coord arrondies) aux administrations (DDT, DREAL)
 - * Suspendu en 2023
 - * Oct 2024 : GT « Prise en compte des chiroptères dans les évaluations d'impact » - volonté de poursuivre

Action 1 – observatoire national et amélioration des connaissances

Priorité
1

- * Centralisation et échanges des données régionales (compilation dans BD GCC, transposition SINP...)
 - * Compilation annuelle des données dans bd GCC
 - * En 2022 : en cours de transfert vers autre logiciel
 - * En 2023/2024 : acquisition d'un nouveau logiciel national dBchiro
 - et transfert ok
 - * Transmission de l'intégralité des données en version « floutée » (coord arrondies) aux administrations (DDT, DREAL)
 - * Suspendu en 2023
 - * Oct 2024 : GT « Prise en compte des chiroptères dans les évaluations d'impact » - volonté de poursuivre
 - * Transposition SINP et autres bases de données régionales (OEC – Faune sauvage; DREAL - Geonature) –
 - En 2022 : à l'issue de l'évolution de la nouvelle base GCC
 - En 2023/2024 : convention avec l'OEC et réflexion sur la sensibilité des données
 - transfert en cours – wx sur l'interopérabilité des bases

Action 1 – observatoire national et amélioration des connaissances

Priorité
1

- * Centralisation et échanges des données régionales (compilation dans BD GCC, transposition SINP...)
 - * Compilation annuelle des données dans bd GCC
 - * En 2022 : en cours de transfert vers autre logiciel
 - * En 2023/2024 : acquisition d'un nouveau logiciel national dBchiro
 - et transfert ok
 - * Transmission de l'intégralité des données en version « floutée » (coord arrondies) aux administrations (DDT, DREAL)
 - * Suspendu en 2023
 - * Oct 2024 : GT « Prise en compte des chiroptères dans les évaluations d'impact » - volonté de poursuivre
 - * Transposition SINP et autres bases de données régionales (OEC – Faune sauvage; DREAL - Geonature) –
 - En 2022 : à l'issue de l'évolution de la nouvelle base GCC
 - En 2023/2024 : convention avec l'OEC et réflexion sur la sensibilité des données
 - transfert en cours – wx sur l'interopérabilité des bases

À prévoir : interopérabilité des bases de données (en cours), conventionnement d'échanges et de transmission (en cours), définition des données sensibles (à finaliser), validation scientifique des données (réalisée) ...

Action 1 – observatoire national et amélioration des connaissances

Priorité
1

- * **Poursuivre le suivi de l'évolution des colonies majeures**

- * Suivis organisés chaque année par le GCC
En cours dans le cadre du Fonds Vert
- * analyse des tendances des populations (sites d'hibernation uniquement) avec le MNHN
à finaliser pour l'ensemble des gîtes de reproduction
- * Actualiser la hierarchisation des gîtes d'importance (SFEPM)
transmission des gîtes d'importance par le GCC , analyses SFEPM en cours

À prévoir :

poursuite des suivis et analyse des tendances déployée sur les colonies majeures de reproduction (**à finaliser 2024/2025**)

Etude spécifique sur l'état des populations de Minioptère en France (MNHN, SFEPM, OFB) (en cours – projet programme life)

Action 1 – observatoire national et amélioration des connaissances

- * **Recherche de nouvelles colonies pour les espèces sensibles**
 - * Programme réalisé chaque année par le GCC en partenariat avec la CdC (pour les chiroptères forestiers) – en cours + fonctionnement interne GCC
- * **Poursuivre les études visant à caractériser les habitats et les réseaux écologiques favorables aux chiroptères**
 - * Recherche des territoires de chasse de quelques espèces en partenariat avec l'OEC (lacs de montagne en 2023/2024) et le CEL (2025)

A prévoir :

- * **recherche de territoires de chasse avec la réserve de Biguglia (CdC) (en cours 2024)**
- * **Études des lacs de montagne avec l'OEC (en cours 2024/2025)**



Action 2 – Organiser une veille sanitaire

Priorité
2

- * Poursuivre les actions de collectes et de transfert des cadavres dans le cadre des dispositifs de veille (SMAC – Surveillance de la mortalité anormale des chiroptères, WND, Rage...)
- * Entretenir les échanges et l'information avec les services régionaux vétérinaires
- * Etre le relai local d'information
 - * Rubrique spécifique sur site internet GCC et réseaux sociaux (non réalisé)
 - * Se rapprocher de l'université de Corse (Y. Quilichini) sur le sujet de la veille sanitaire (non réalisé)
 - * En 2024 travail en collaboration avec l'université sur les Phlébotomes (stations de collectes et d'enregistrements)

Priorité

1

Action 3 – Aménagement du territoire et corridors écologiques



- * Etablir une carte de sensibilité autour des colonies majeures (non réalisée)
- * Mettre en place des mesures de gestion favorables au maintien des habitats de chasse et des corridors autour des colonies (Appel à projets TBV de l'Agence de l'eau – en cours jusqu'à fin 1^{er} trim 2025)
- * Encourager et promouvoir les expérimentations sur la réduction d'impact de la pollution lumineuse
 - * édition de fiches techniques spécifiques avec la DREAL (finalisé)

A prévoir :

- * Prise en compte des chiroptères dans les PLU – organisation d'une réunion technique (pluridisciplinaire)
- * Restitution AAP Agence de l'eau



Action 4 – Protéger les gîtes souterrains et rupestres

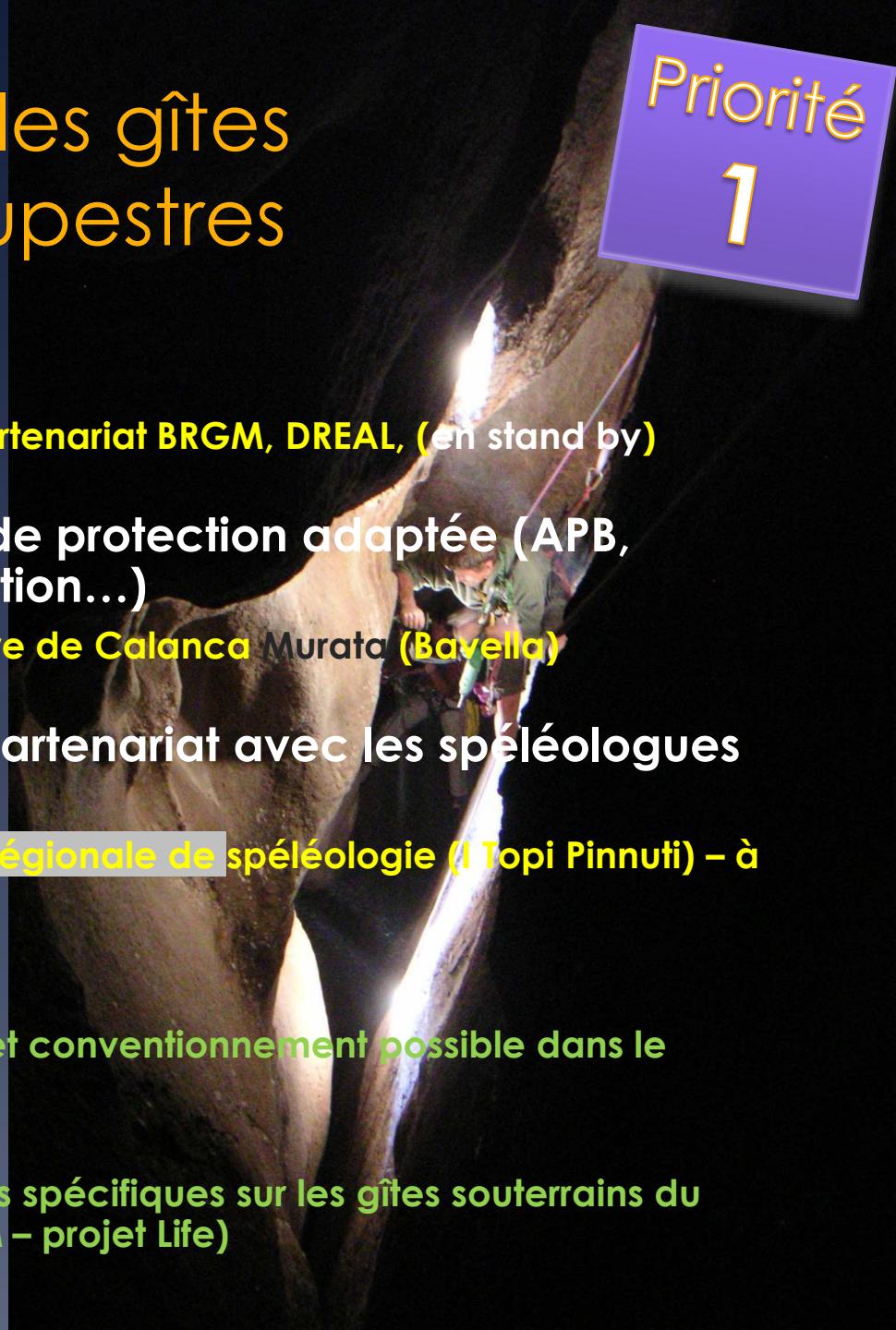
Priorité
1

- * Inventorier les sites à enjeux
 - * Notamment sites miniers en partenariat BRGM, DREAL, (en stand by)
- * Mettre en place des mesures de protection adaptée (APB, convention, travaux de protection...)
 - * Prise en compte du gîte rupestre de Calanca Murata (Bavella)
- * Renforcer les échanges et le partenariat avec les spéléologues locaux
 - * Partenariat avec l'association régionale de spéléologie (I Topi Pinnuti) – à poursuivre

A prévoir :

réflexion sur l'accès aux mines et conventionnement possible dans le cadre des suivis scientifiques

Projet d'un programme d'actions spécifiques sur les gîtes souterrains du Minioptère de Schreibers (SFEPM – projet Life)



Action 5 – Protéger les gîtes dans les bâtiments

Priorité
1



- * Accompagner et informer les propriétaires (privés et publiques) dans les travaux de construction et d'entretien (notamment services des monuments historiques)
 - * Édition d'une fiche technique spécifique « Bâti » -DREAL (réalisée)
 - * Accompagnement des administrations dans l'expertise scientifique de projets – DREAL (non renouvelé depuis 2021) (reprise dans PRA en 2024)

Action 5 – Protéger les gîtes dans les bâtiments



- * Accompagner et informer les propriétaires (privés et publiques) dans les travaux de construction et d'entretien (notamment services des monuments historiques)
 - * Édition d'une fiche technique spécifique « Bâti » -DREAL (réalisée)
 - * Accompagnement des administrations dans l'expertise scientifique de projets – DREAL (non renouvelé depuis 2021) (reprise dans PRA en 2024)
- * Poursuivre et renforcer le service « SOS Chauves-souris »
 - * Action reconduite annuellement en partenariat avec l'OEC
 - * Dossier capacitaire en cours (1^{er} semestre 2025)

Action 5 – Protéger les gîtes dans les bâtiments

Priorité
1



- * Accompagner et informer les propriétaires (privés et publiques) dans les travaux de construction et d'entretien (notamment services des monuments historiques)
 - * Édition d'une fiche technique spécifique « Bâti » -DREAL (réalisée)
 - * Accompagnement des administrations dans l'expertise scientifique de projets – DREAL (non renouvelé depuis 2021) (reprise dans PRA en 2024)
- * Poursuivre et renforcer le service « SOS Chauves-souris »
 - * Action reconduite annuellement en partenariat avec l'OEC
 - * Dossier capacitaire en cours (1^{er} semestre 2025)

A prévoir :

Etendre le partenariat avec les services des Monuments historiques et des biens des collectivités

Renforcer les actions de compensations ou d'accompagnement lors des évaluations d'impacts

Poursuivre les actions de conservations sur les gîtes majeurs ou bâties publiques (ABC, PLU...)

Action 5 – Protéger les gîtes dans les bâtiments

Priorité
1



- * Réaliser de petits aménagements et en assurer la veille sur les gîtes remarquables
 - * Action reconduite chaque année de manière opportuniste
 - * Prévu sur le bâti forestier propriété de la CdC (2024/2025)
 - * Action menée dans le cadre de Natura 2000 – notamment Tavignanu avec le CPIE (non abouti)

A prévoir :

Poursuivre les actions de porter-à-connaissances auprès des services (mise à disposition des données auprès des services instructeurs et des BE)

Programme d'aménagements du bâti en lien avec l'action 9 « agriculture »

Action 6 – Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art

Priorité
1

- * Poursuivre et renforcer le partenariat avec le service des ouvrages d'art de la CDC
 - * **Échanges réguliers sur les projets et expertises du GCC si nécessaires (reprise en 2024 suite à GT « Ouvrages d'Art et routes » et extension aux ouvrages ferroviaires)**

Priorité

1

Action 6 – Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art

- * Poursuivre et renforcer le partenariat avec le service des ouvrages d'art de la CDC
 - * **Échanges réguliers sur les projets et expertises du GCC si nécessaires (reprise en 2024 suite à GT « Ouvrages d'Art et routes » et extension aux ouvrages ferroviaires)**
- * Développer une assistance technique lors de la construction de nouvelles voies et lors des travaux d'entretien afin de conserver une connectivité entre territoires (**travail en cours dans le cadre de la TVBN Agence de l'eau**)

Action 6 – Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art

- * Poursuivre et renforcer le partenariat avec le service des ouvrages d'art de la CDC
 - * **Échanges réguliers sur les projets et expertises du GCC si nécessaires (reprise en 2024 suite à GT « Ouvrages d'Art et routes » et extension aux ouvrages ferroviaires)**
- * Développer une assistance technique lors de la construction de nouvelles voies et lors des travaux d'entretien afin de conserver une connectivité entre territoires (**travail en cours dans le cadre de la TVBN Agence de l'eau**)
- * Former et informer les services gestionnaires de ces ouvrages
 - * **Edition d'un livret technique « ouvrages d'art et routes » (partenariat DREAL) (finalisé)**
 - * **Atelier technique prévu en 2022/2023 (réalisé en 2024)**

Action 6 – Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art

- * Poursuivre et renforcer le partenariat avec le service des ouvrages d'art de la CDC
 - * **Échanges réguliers sur les projets et expertises du GCC si nécessaires (reprise en 2024 suite à GT « Ouvrages d'Art et routes » et extension aux ouvrages ferroviaires)**
- * Développer une assistance technique lors de la construction de nouvelles voies et lors des travaux d'entretien afin de conserver une connectivité entre territoires (**travail en cours dans le cadre de la TVBN Agence de l'eau**)
- * Former et informer les services gestionnaires de ces ouvrages
 - * **Edition d'un livret technique « ouvrages d'art et routes » (partenariat DREAL) (finalisé)**
 - * **Atelier technique prévu en 2022/2023 (réalisé en 2024)**

A prévoir :

Poursuivre les actions de porter-à-connaissances auprès des services

Développer les actions d'informations sur les modalités d'aménagements des ouvrages d'art et la prise en compte des chiroptères dans les infrastructures de transport

Action 7 – Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens

- * Promouvoir les recommandations Eurobats et SFEPM en matière de prise en compte des chiroptères dans les aménagements
 - * **Edition d'un livret technique « éolien et chiroptères » (finalisé)**
- * Relayer la mise en place effective de mesures de régulation et de suivis (mortalité et acoustiques)
 - * **Action appui scientifique aux administrations (DREAL, DDT) (en cours)**

Action 7 – Intégrer les enjeux chiroptères lors de l'implantation de parcs éoliens

- * Promouvoir les recommandations Eurobats et SFEPM en matière de prise en compte des chiroptères dans les aménagements
 - * **Edition d'un livret technique « éolien et chiroptères » (finalisé)**
- * Relayer la mise en place effective de mesures de régulation et de suivis (mortalité et acoustiques)
 - * **Action appui scientifique aux administrations (DREAL, DDT) (en cours)**

A prévoir :

Assurer la veille auprès les services instructeurs

S'assurer que les évaluations d'impacts préalables aux projets soient effectives

S'assurer que les mesures éditées afin de limiter/contrôler les impacts soient effectives

Collaboration avec le programme Life Gyprescue (PNRC)

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Poursuivre les études d'amélioration des connaissances, (notamment sur la forêt méso-méditerranéenne)
 - * **Inventaire en cours d'actualisation pour les forêts territoriales (partenariat CDC service forêt et ONF) (en cours 2024/2025)**

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Poursuivre les études d'amélioration des connaissances, (notamment sur la forêt méso-méditerranéenne)
 - * **Inventaire en cours d'actualisation pour les forêts territoriales (partenariat CDC service forêt et ONF) (en cours 2024/2025)**
- * Compléter et déployer les recommandations de gestion forestière en faveur des chiroptères (îlots de vieux bois, réseaux)
 - * **Edition d'un livret technique « chiroptères et milieu boisé » (DREAL) (finalisé)**
 - * **Edition de cahier des charges « recommandations de gestion des espèces forestières en Corse » (ONF/GCC)**
 - * **Atelier technique prévu en 2022/2023 (réalisé en 2023)**

Action 8 – Améliorer la prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière

- * Poursuivre les études d'amélioration des connaissances, (notamment sur la forêt méso-méditerranéenne)
 - * **Inventaire en cours d'actualisation pour les forêts territoriales (partenariat CDC service forêt et ONF) (en cours 2024/2025)**
- * Compléter et déployer les recommandations de gestion forestière en faveur des chiroptères (îlots de vieux bois, réseaux)
 - * **Edition d'un livret technique « chiroptères et milieu boisé » (DREAL) (finalisé)**
 - * **Edition de cahier des charges « recommandations de gestion des espèces forestières en Corse » (ONF/GCC)**
 - * **Atelier technique prévu en 2022/2023 (réalisé en 2023)**

A prévoir :

- poursuivre les inventaires forestiers à la forêt « privée »
- déployer les mesures de prise en compte des chiroptères forestiers dans la gestion de la forêt privée (CRPF)

Action 9 – Intégrer les chiroptères dans les pratiques agricoles

- * Expérimenter le rôle d'auxiliaire des cultures des chauves-souris
 - * **Initiation d'un programme de prise en compte des chiroptères sur les exploitations viticoles et agrumicultures (Chambre Agricole, grpts viticoles...) (réalisé en 2024 Fonds Vert)**
- * Mettre en place un livret de recommandations de bonnes pratiques sur des territoires définis (N2000, réserves....)
- * Promouvoir la préservation des gîtes en bâti agricole et le développement d'infrastructures agro-écologiques adaptées aux chiroptères (haies, bosquets, ripisylves....)

A prévoir :

déployer des mesures concrètes d'amélioration des capacités d'accueil des chauves-souris sur les exploitations (agriculteurs, viticulteurs...)

Action 10 – Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges, sensibiliser

- * Poursuivre les actions de sensibilisation grand public, élus, scolaires
- * Participer aux évènements nationaux (Nuit Eur de la CS, Jour de la Nuit...)
 - * **Programme pluriannuel d'actions de sensibilisation scolaires et grand public (partenariat OEC)**
- * Coordonner et animer les actions du Plan Régional d'Actions et participer à la dynamique nationale de la Coordination Chiroptères Nationale (CCN)
 - * **édition d'une page internet d'actualité PRAC (en cours – DREAL et GCC)**

A venir

- * Rédaction du bilan 2023/2024 des actions
- * Organisation de Groupes Techniques :
 - Corridors / urbanisme ?
 - Bâtis
 - Agriculture
- * Développer la page internet d'actualité PRAC
- * Mise à disposition des données chiro GCC – SINP/Faune Sauvage



Merci de votre attention

